

Obtenir la justice par la voie légale

Partage international n° [317](#) - Février 2015

Le Nouvel An 2015 était à peine entamé que suite à une proposition (non suivie) devant les Nations unies visant à pousser le Moyen-Orient vers un accord de paix, Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, a sollicité l'adhésion de son pays à la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye (Pays-Bas). Cette initiative a ouvert la voie à des plaintes contre des Israéliens pour crimes de guerre. Le 2 janvier, des officiels de l'Autorité palestinienne ont soumis aux Nations unies des documents de ratification de 16 conventions et traités internationaux, dont le Statut de Rome ayant créé la CPI.

La décision palestinienne de faire appel à la CPI marque la profonde frustration des leaders palestiniens devant la dureté de la politique israélienne du premier ministre B. Netanyahu, notamment concernant l'expansion des colonies juives en Cisjordanie. Un autre facteur décisif a été le rejet par les Nations unies d'une résolution exigeant qu'Israël se retire de la Cisjordanie et de Jérusalem Est. Cette résolution demandait également la création d'un Etat palestinien.

Commentant la demande palestinienne d'adhésion à la CPI, Riyad Mansour, observateur permanent de la Palestine à l'Onu, a déclaré : « *Il s'agit d'une démarche très significative [...] visant à rechercher la justice par une voie légale [...] c'est une option pacifique. C'est une option civilisée. C'est une option que quiconque soutenant la loi ne devrait pas craindre. C'est une option que nous souhaitons afin d'obtenir la justice pour toutes les victimes des crimes commis par Israël, les forces d'occupation [...]* »

Riyad Mansour a déclaré : « *Nous avons adressé une*

lettre au Greffe à La Haye, en demandant un effet rétroactif pour les crimes commis à Gaza durant la dernière guerre, et nous réservant le droit de demander le même effet rétroactif pour d'autres crimes commis par Israël. »

Le gouvernement palestinien a confirmé qu'il demanderait à la CPI une action rétroactive pour les crimes commis à Gaza durant l'été dernier (2014).

Près de 2 200 Palestiniens et 70 Israéliens sont morts au cours de ce conflit de 50 jours qui s'est terminé en août.

Cette démarche a aussitôt entraîné des critiques de la part du Département d'Etat américain et d'Israël.

Israël, Palestine

Sources : un.org ; washingtonpost.com

Thématiques : [Société](#), [politique](#)

Rubrique : [Le respect de la loi](#) (« Chaque fois qu'il y a affaiblissement de la loi... et accroissement général du désordre, alors je me manifeste. » (Bhagavad Gita). La promesse de Krishna, l'Avatar, semble particulièrement d'actualité. C'est pour tenir cette promesse que Maitreya, l'Avatar de notre ère, est présent dans le monde à une époque où l'anarchie est si répandue. « Lorsqu'une nation parvient à l'âge adulte, à la maturité, les relations qu'elle établit avec les autres changent du tout au tout. Elle commence à respecter l'autorité de la loi qui unit toutes les nations, les liant dans leurs responsabilités et leurs besoins mutuels. Le développement vers la maturité se signale précisément par un tel respect des lois que les hommes ont estimées nécessaires pour vivre ensemble en paix... Lorsque, parmi les nations, l'on ignore l'autorité de la loi, c'est le monde entier qui en souffre. » (Le Maître — PI, avril 2004) Actuellement, les traités et les résolutions de l'Onu sont méprisés, et les lois nationales et internationales sont bafouées. Dans ce contexte, nous présentons des brèves mettant en exergue la nécessité d'un respect renouvelé de la loi.)